

## Partie trois

# RÉSUMÉ DES CONSTATATIONS — PROGRAMMES SPÉCIAUX ET DE COMMANDITES

Le tableau 2 présente la typologie de nos constatations.

Tableau 2 : Cadre des constatations

PROVENANCE DES FONDS	UTILISATION DES FONDS	ANALYSE DES CONTRATS SÉLECTIONNÉS	ANALYSE DES AGENCES DE COMMUNICATION
Provenance des fonds pour les PROGRAMMES SPÉCIAUX ET DE COMMANDITES (PSC)	PSC <ul style="list-style-type: none"> <li>• Flux monétaires</li> <li>• Contrats</li> <li>• Dépenses</li> </ul>	PSC <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse de certains contrats de PSC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Description des entreprises</li> <li>• Processus de sélection</li> <li>• Contrats du gouvernement du Canada</li> </ul>
Provenance des fonds pour les contrats de PUBLICITÉ	PUBLICITÉ <ul style="list-style-type: none"> <li>• Flux monétaires</li> <li>• Contrats</li> <li>• Dépenses</li> </ul>	PUBLICITÉ <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse de certains contrats de publicité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des contrats</li> <li>• Analyse financière</li> <li>• Autres</li> </ul>

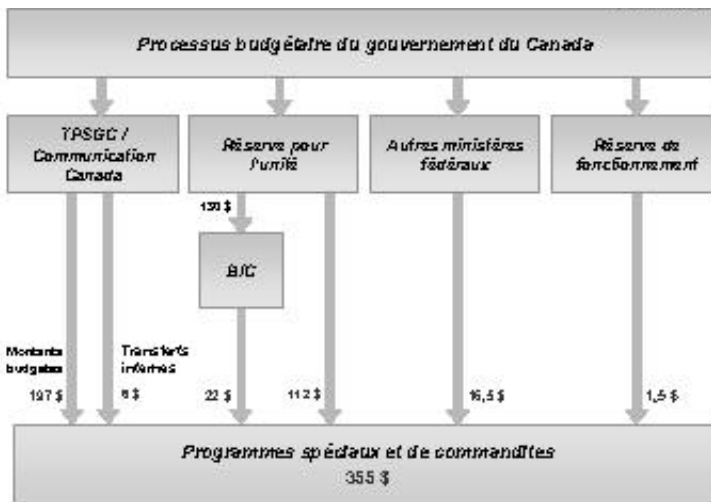
## 10 Qui est responsable? Vérification juricomptable

### 31

Provenance des fonds des Programmes spéciaux et de commandites — 355 millions de dollars

Notre analyse des flux financiers au sein du gouvernement du Canada a montré que, durant la période du 1er avril 1994 au 31 mars 2004, 355 millions de dollars ont été affectés et transférés au Secteur de la publicité et de la recherche en opinion publique (SPROP)/Direction générale des services de coordination des communications (DGSCC) pour le paiement des contrats des PSC, c'est-à-dire des contrats octroyés pour des commandites, des recherches en opinion publique, des projets spéciaux, de la publicité et des achats d'articles promotionnels. Aux fins du présent rapport, nous avons regroupé ces contrats sous le vocable unique de contrats des PSC. Le schéma suivant donne la provenance des fonds circonscrits.

Tableau 3 -- Provenance des fonds reçus pour les contrats des PSC  
(en millions \$)



On trouvera à l'annexe 1 de ce rapport un résumé de la provenance de ces fonds, par année financière du gouvernement.

Cette somme de 355 millions de dollars comprend les fonds pour les activités de PSC qui ont été entreprises entre 1994-1995 et 1996-1997, soit trois ans avant l'année financière 1997-1998 qui, selon le rapport de la vérificatrice générale du Canada, a marqué le début du « Programme de commandites ». Les sommes dépensées au début de 1994 ont été incluses parce que les activités auxquelles les fonds ont été consacrés étaient similaires aux activités de commandites entreprises après le 1<sup>er</sup> avril 1997.

De plus, tandis que les PSC étaient sous le contrôle de Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC), les contrats des PSC ont été essentiellement comptabilisés dans le compte des « Programmes spéciaux » du système comptable de ce ministère. Le compte des Programmes spéciaux a relevé de Joseph Charles Guité (M. Guité), lorsqu'il était à la tête du SRPOP et de la DGSCC, puis de Pierre Tremblay (M. Tremblay) quand il lui a succédé.

Les fonds susmentionnés ont été fournis soit à TPSGC pour la période allant de 1994-1995 à septembre 2001, soit à Communications Canada lorsque le programme a été transféré à cette organisation après septembre 2001.

On trouvera à la partie 6.1 de ce rapport des commentaires détaillés sur la provenance des fonds en question.

## 32

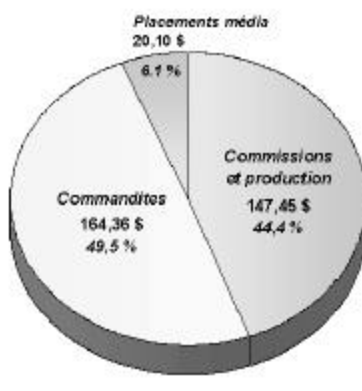
Utilisation des fonds des PSC — 332 millions de dollars

### 32.1 Résumé par catégorie de contrat

Notre examen a fait ressortir que 332 des 355 millions de dollars attribués à SRPOP/DGSCC ont été consacrés à des contrats des PSC : 164 millions, soit 49 % pour les commandites, et 168 millions, soit 51 %, pour les coûts de production et les commissions des agences, de même que pour le placement média.

## 12 Qui est responsable? Vérification juricomptable

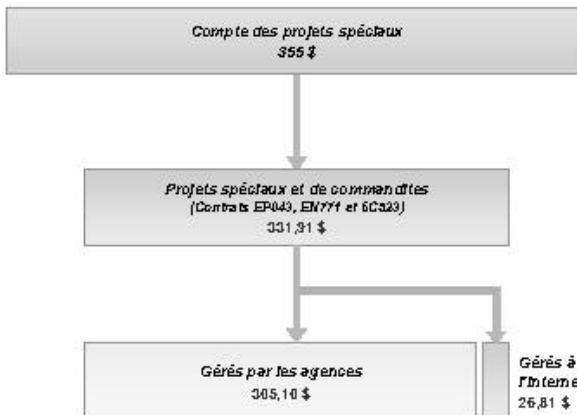
Tableau 4 : Sommaire des contrats des PSC, par catégorie de dépense  
(en millions \$)



Les agences de publicité et d'autres tierces parties, désignées collectivement sous le vocable « agences de communication » ont géré ces contrats des PSC pour un montant de 305,1 millions de dollars, tandis que Communications Canada a géré 26,8 millions de dollars de commandites.

Le tableau 5 ci-après donne la valeur des contrats gérés, d'une part, par les agences de communication et, d'autre part, à l'interne.

Tableau 5 : Administration des fonds destinés aux projets spéciaux et de commandites  
(en millions \$)



Le tableau 6 ci-dessous donne une ventilation de ces sommes par année.

Tableau 6 : Ventilation par année -  
Contrats des PSC gérés par les agences et contrats gérés à l'interne  
(en millions \$)

Une liste détaillée des contrats est donnée à l'annexe 2.

Exercice financier	Placement média	Commandites	Commission d'agence <sup>1</sup>	Production	Total
<b>Contrats gérés par les agences</b>					
1994-95	0,74	-	0,13	1,20	2,07
1995-96	6,79	1,76	1,38	12,03	21,96
1996-97	1,55	2,38	0,29	26,57	30,79
1997-98	4,75	22,58	2,91	21,31	51,55
1998-99	6,27	23,61	4,63	26,90	61,41
1999-00	-	25,84	3,78	17,86	47,48
2000-01	-	25,41	3,76	10,81	39,98
2001-02	-	30,25	4,54	5,77	40,56
2002-03	-	8,00	1,19	0,11	9,30
Total géré par les agences	20,10	139,83	22,61	122,56	305,10
<b>Contrats gérés à l'interne</b>					
2001-02	-	-	-	1,40	1,40
2002-03	-	11,12	-	0,14	11,26
2003-04	-	13,41	-	0,74	14,15
Total géré à l'interne	-	24,53	-	2,28	26,81
<b>Total</b>	<b>20,10 \$</b>	<b>164,36 \$</b>	<b>22,61 \$</b>	<b>124,84 \$</b>	<b>331,91 \$</b>

<sup>1</sup> Les commissions d'agence s'entendent des commissions prévues aux contrats pour les placements médias ainsi que des commissions prélevées sur les commandites..

## 14 Qui est responsable? Vérification juricomptable

### 32.2 Résumé des contrats gérés par les agences, par catégorie de contrats

Les tableaux 7 et 7a donnent un sommaire des contrats gérés par les agences, par agence de communication responsable des contrats et par catégorie de dépenses.

Tableau 7 : Sommaire des contrats des PSC par agence

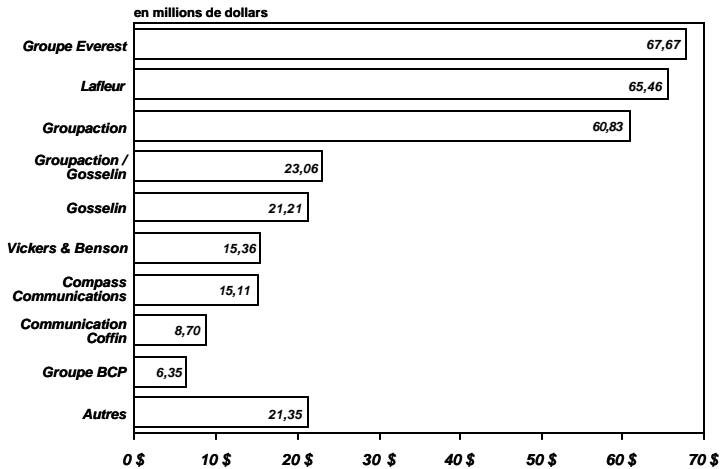


Tableau 7a : Sommaire des contrats des PSC gérés par les agences, par agence et par catégorie de dépenses (en millions \$)

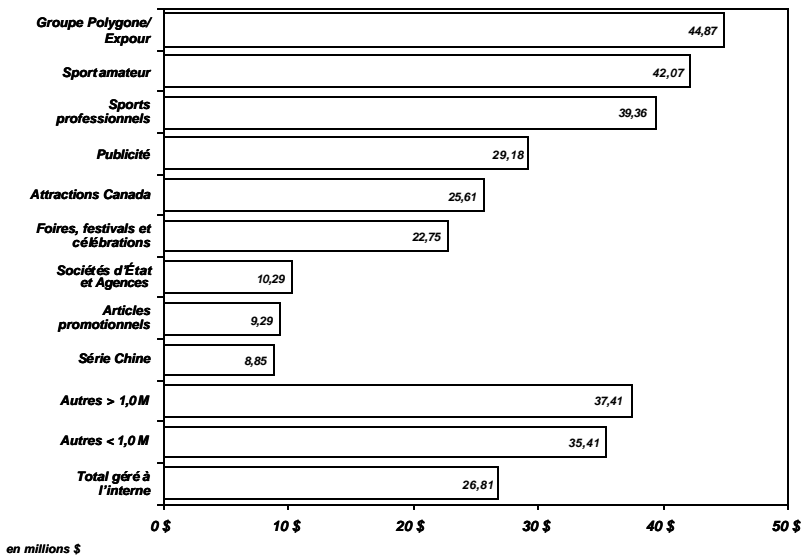
Agence	Placement média	Commandites	Commission d'agence	Production	Total
Groupe Everest	2,97	28,34	4,19	32,17	67,67
Laffleur	1,91	26,20	4,15	33,20	65,46
Groupaction	6,52	37,21	5,87	11,23	60,83
Groupaction / Gosselin	-	13,00	1,91	8,15	23,06
Gosselin	0,08	11,31	1,58	8,24	21,21
Vickers & Benson	3,40	-	0,60	11,36	15,36
Compass Communications	0,71	7,79	1,30	5,31	15,11
Communication Coffin	-	5,39	0,78	2,53	8,70
Groupe BCP	3,40	0,03	0,61	2,31	6,35
Autres	1,11	10,56	1,62	8,16	21,35
<b>Total</b>	<b>20,10</b>	<b>139,83</b>	<b>22,61</b>	<b>122,56</b>	<b>305,10</b>
Géré par Communication Canada	-	24,53	-	2,28	26,81
<b>Grand total</b>	<b>20,10 \$</b>	<b>164,36 \$</b>	<b>22,61 \$</b>	<b>124,84 \$</b>	<b>331,91 \$</b>

Une liste détaillée de ces contrats est donnée à l'annexe 3.

### 3.2.3 Nature des dépenses des PSC

Kroll a classé les dépenses des PSC de manière à cerner les événements importants ainsi que les catégories ou types d'événements. Ce classement a été fait à partir du nom et de la description des événements tels qu'ils apparaissaient dans les contrats. Le tableau 8 donne le sommaire, par catégorie d'événement, des contrats des PSC.

Table 8 : Sommaire des contrats des PSC par catégorie d'événement



Nos commentaires détaillés au sujet de ce résumé apparaissent à la partie 6.2.3 et à l'appendice F. L'annexe 4 donne la liste détaillée des événements dans chaque catégorie.

## 16 Qui est responsable? Vérification juricomptable

### 33

#### Analyse d'un échantillon de contrats des PSC

##### 331 Échantillon de contrats des PSC

Kroll a sélectionné un échantillon de contrats des PSC des années 1996-1997 à 2000-2001 dans le but d'en examiner les factures et les justificatifs utilisés pour facturer TPSGC.

Nous avons constitué notre échantillon de contrats pour cette période parce que :

- i) la documentation était limitée pour les années 1994-1995 et 1995-1996;
- ii) les problèmes relevés à l'occasion de la vérification interne de TPSGC, relativement à la gestion des programmes de commandites, concernaient principalement cette période;
- iii) un plan d'action a été mis en place en octobre 2000 afin de corriger les problèmes constatés, notamment le transfert du programme de commandites à Communications Canada en septembre 2001.

Voici un résumé des contrats que nous avons examinés, par rapport à la totalité des contrats des PSC pour la période considérée.

Tableau 9 : Sommaire des contrats des PSC échantillonnés et examinés par Kroll  
(en millions \$)

	Total des contrats durant la période	Contrats examinés par Kroll	Pourcentage du total des contrats
Commandites	99,82	94,78	95,0 %
Commissions d'agence	15,37	13,61	88,6 %
Placement media	12,57	5,96	47,4 %
Production	103,45	96,19	93,0 %
Total	<u>231,21 \$</u>	<u>210,54 \$</u>	<u>91,02 %</u>

L'annexe 5 donne une liste détaillée des contrats en question.



Notre examen des factures et des justificatifs pour cet échantillon de contrats a révélé que les dossiers de TPSGC contenaient des factures d'agences de communication pour 99,6 % du total, soit 209,67 millions de dollars. À l'heure actuelle, il nous est impossible de dire si le solde des contrats a été facturé par les agences.

En ce qui concerne les factures présentes dans les dossiers, nous avons constaté qu'elles étaient plus ou moins détaillées, ce qui était aussi le cas des justificatifs. Par exemple, certaines précisait les heures facturées par nom ou par niveau d'employé, tandis que d'autres ne donnaient qu'un montant global; certaines contenaient une liste des travaux sous-traités et étaient accompagnées de justificatifs, mais d'autres n'indiquaient qu'un total sur une seule ligne, avec peu ou pas de justificatifs.

### **332** Analyse des coûts de production des commandites et des agences

En nous fondant essentiellement sur les informations trouvées dans les dossiers de TPSGC, nous avons déterminé que, sur les 210,54 millions de dollars de contrats retenus dans notre échantillon, 45,4 % ont été facturés directement aux bénéficiaires des commandites, que 27,8 % ont été facturés pour du travail effectué par des agences et organismes apparentés et que 26,4 %, ont été facturés pour du travail exécuté par des tierces parties. On trouvera le résumé de nos constatations à ce sujet au tableau 10.

## 18 Qui est responsable? Vérification juricomptable

Tableau 10 : Analyse d'un échantillon de contrats des PSC  
de 1996-1997 à 2000-2001  
(en millions \$)

	96-97	97-98	98-99	99-00	00-01	Total	Pourcentage
Commandites	5,38	18,39	22,79	24,74	24,30	95,60	45,4 %
<b>Sommes facturées pour du travail effectué par les agences et entités apparentées</b>							
Commissions d'agence sur commandites	0,61	2,16	2,73	2,95	2,92	11,37	
Production des agences	1,60	3,72	0,91	0,15		6,38	
Heures de travail facturées	3,58	5,72	7,00	5,35	1,58	23,23	
Commission d'agence <sup>2</sup>	1,17	2,40	1,85	1,72	1,05	8,19	
Sommes pour contrats sous-traités à des entités apparentées	<u>1,52</u>	<u>1,95</u>	<u>3,01</u>	<u>1,85</u>	<u>1,09</u>	<u>9,42</u>	
Total facturé pour du travail effectué par les agences et parties apparentées	<u>8,48</u>	<u>15,95</u>	<u>15,50</u>	<u>12,02</u>	<u>5,64</u>	<u>59,59</u>	<u>27,8 %</u>
<b>Sommes facturées pour du travail de tierces parties</b>							
Sommes pour contrats sous-traités à des parties non apparentées ou inconnues	10,96	8,51	9,58	7,41	4,05	40,51	
Commission d'AR			0,65	0,69	0,71	2,05	
Placement média	<u>0,03</u>	<u>6,77</u>	<u>3,93</u>	<u>0,84</u>	<u>1,35</u>	<u>12,92</u>	
Total facturé pour du travail de tierces parties	<u>10,99</u>	<u>15,28</u>	<u>14,15</u>	<u>9,94</u>	<u>5,11</u>	<u>55,48</u>	<u>25,4 %</u>
Sommes non dépensées ou factures non retrouvées		<u>0,31</u>	<u>0,22</u>	<u>0,14</u>	<u>0,20</u>	<u>0,87</u>	<u>0,4 %</u>
Valeur totale des contrats	<u>24,85</u>	<u>49,93</u>	<u>52,57</u>	<u>45,84</u>	<u>37,25</u>	<u>210,54 \$</u>	<u>100,0 %</u>

L'annexe 6 présente un sommaire par contrat à l'appui de ce tableau. Dans le cas des contrats que nous avons examinés, 99,6 % des valeurs contractuelles ont été facturées, ce qui indique que les agences ont facturé le maximum prévu aux contrats.

Les parties 5.4 et 6.3 présentent les autres constats que nous avons tirés à la suite de notre examen des contrats.

### 333 Rapport de novembre 2003 de la vérificatrice générale

Dans son rapport de novembre 2003, la vérificatrice générale (VG) mentionne des contrats de commandites d'une valeur totale de 250 millions de dollars. Les sommes mentionnées dans les documents contractuels doivent être réparties ainsi :

<sup>2</sup> S'entend des commissions prélevées sur les montants sous-traités et sur le placement média.

Tableau 11 : Sommaire des contrats mentionnés dans le rapport de la vérificatrice générale

	<u>en millions de \$</u>	<u>Pourcentage</u>
Commandites	<u>145,7</u>	<u>57 %</u>
Commissions d'agence	19,9	8 %
Placement média	6,9	3 %
Production	<u>81,1</u>	<u>32 %</u>
Total – Commissions d'agence, placement média et production totale	<u>107,9</u>	<u>43 %</u>
Total	<u>253,6 \$</u>	<u>100 %</u>

L'annexe 7 donne la liste détaillée des contrats en question.

La différence entre la valeur des contrats des PSC mentionnés dans le rapport de la VG et la liste des contrats des PSC dressée dans le présent rapport tient essentiellement au fait que nos deux rapports ne couvrent pas la même période. En effet, l'examen de Kroll a porté sur les contrats des PSC allant de 1994-1995 à 1996-1997 ainsi que sur les contrats de 2000-2004 qui n'étaient pas visés par la vérification de la VG.

## 20 Qui est responsable? Vérification juricomptable